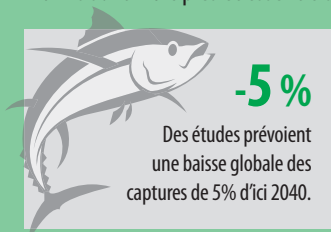


2021-16

QUELLE PÊCHE DURABLE EN MER FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ?

Fourniture d'alimentation, réserve de biodiversité, production d'oxygène, régulation du climat... les services rendus à l'humanité par les milieux marins sont multiples et essentiels.



Leur réchauffement et leur acidification croissants sous l'effet du changement climatique qui ne cessera de s'amplifier dans les prochaines décennies, ont déjà des conséquences dramatiques, parfaitement identifiées par les scientifiques, sur la faune et la flore des océans, et donc sur les activités humaines qui en dépendent. On observe ainsi une baisse de croissance et de reproduction des poissons ainsi que des migrations vers des eaux plus froides donc moins accessibles.

+0,7°C

Les océans se sont réchauffés de 0,7° en moyenne au niveau mondial, depuis 1960 (de 1 à 2° en Mer du Nord) et leur acidité a augmenté de 30%.

Pour la pêche française et européenne, fortement perturbée par la mise en œuvre du Brexit, le défi à relever est particulièrement ambitieux. Il s'agit de diminuer rapidement et de manière significative ses émissions de gaz à effet de serre afin de parvenir à terme à la neutralité carbone, tout en préservant les ressources halieutiques et les écosystèmes.

Ce n'est qu'en devenant ainsi réellement durable que ce secteur pourra maintenir les activités socioéconomiques qu'il génère, et continuer à fournir aux consommateurs des produits de la mer frais et de saison.

Pour atteindre ces objectifs le CESE appelle à renforcer les efforts accomplis par les pêcheurs en faveur de pratiques plus respectueuses des ressources halieutiques. Il convient d'aider ceux-ci à réussir la transition qui s'impose vers une gestion écosystémique. Des innovations technologiques, des réorganisations ainsi que l'approfondissement et la diffusion des connaissances et des données, sont indispensables dans ce cadre.

Dans cette voie, le CESE formule des préconisations qui impliquent toutes les parties prenantes: les professionnels de la pêche et de ses filières, l'Etat à tous ses niveaux, les collectivités territoriales, les organismes scientifiques, les associations, sans oublier les consommatrices et les consommateurs eux-mêmes. Ces préconisations mobilisent également les politiques publiques nationales et européennes, en particulier la Politique Commune des Pêches (PCP) qui doit être réformée en 2022, ainsi que les moyens financiers qui s'y rattachent

-20%

La baisse de la croissance et de la reproduction des poissons va faire diminuer de 5% la productivité halieutique à l'échelle mondiale par degré de réchauffement. Cette perte est estimée jusqu'à 20% d'ici 2100 même avec une baisse importante des émissions de gaz à effet de serre.



Jean-Louis Joseph

est producteur d'huile d'olive dans le Luberon et ancien président de la fédération des parcs naturels régionaux de France.

Il siège à la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation où il représente le groupe des personnalités qualifiées.

Contact :

apa@lecese.fr
01 44 43 62 22



Gérard Romiti

est patron-pêcheur en Corse. Il préside le Comité national des pêches marines et des élevages marins (CNPMM).

Il siège à la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation en tant que personnalité associée.

Contact :

cnpmm@comite-peches.fr
01 72 71 18 00

comme le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA).

Compte tenu de l'importance des espaces maritimes ultramarins, une contribution portant sur leurs problématiques spécifiques est annexée.

LES PRÉCONISATIONS DU CESE

- **Améliorer le dialogue entre les pêcheurs, les scientifiques, les associations de protection de la nature et les syndicats, dans un cadre collaboratif interministériel, au niveau européen, national et territorial**
- **Bancariser via l'outil SEXTANT de l'Ifremer, les données halieutiques du Conseil International pour l'Exploration de la Mer (CIEM) ainsi que celles des pêcheurs afin de fournir les informations nécessaires pour faire évoluer les pratiques, les formations...**
- **Élargir la démarche du Rendement Maximal Durable (RMD) à un nombre croissant d'espèces pour engager la transition vers une gestion écosystémique multi spécifique des stocks, par flottille qui se substituerait à terme au RMD mono-spécifique en portant cette préconisation dans le cadre de la réforme de la PCP de 2022**
- **Sous la tutelle du ministère de la Transition écologique, associer les pêcheurs et les ONG à l'identification des zones d'aires marines protégées où renforcer le niveau de protection, et à la définition des règles à y instituer, en privilégiant la création de nouvelles zones de conservation halieutiques**
- **Allouer une part significative des quotas aux pêcheurs, en particulier aux jeunes, pratiquant une pêche vertueuse et sélective, définie par un cahier des charges officiel européen mis en place avec l'ensemble des parties prenantes**
- **Profiter de la nouvelle maquette du FEAMPA 2021/2027 pour augmenter la part des soutiens accordés aux engins de pêche sélectifs et à faibles impacts sur les écosystèmes et les espèces protégées**
- **Mieux prendre en compte les effets du changement climatique sur les migrations géographiques des poissons, pour adapter chaque année les quotas, notamment pour les espèces émergentes**
- **Renforcer les contrôles des zones de pêche, en particulier en Guyane, pour lutter contre la pêche illégale**
- **Poursuivre l'enrichissement de la formation initiale des pêcheurs sur les aspects environnementaux et la prise en compte du changement climatique, et renforcer les dispositifs de formation continue sur ces thèmes**
- **Réaliser une évaluation scientifique des solutions techniques destinées à réduire le coût carbone des bateaux, des techniques de pêche et des installations portuaires, pour :**
 - quantifier leur contribution prévisionnelle cumulée à l'engagement de neutralité carbone en 2050 ;
 - ouvrir une large concertation entre toutes les parties prenantes pour examiner ces solutions et leurs modalités de financement, notamment une fiscalité redistributive sur les carburants fossiles ;
 - intensifier les travaux de R&D ;
 - planifier des mesures organisationnelles.
- **Recycler les parties réutilisables d'anciens bateaux et favoriser la construction de bateaux de pêche éco-conçus du futur, en interdisant à terme les matériaux synthétiques non recyclables**
- **Mettre en œuvre, grâce aux financements du FEAMPA, du Plan de relance et des Régions, des actions concernant les ports :**
 - les adapter à l'élévation du niveau de la mer ;
 - faciliter leur accès aux bateaux de nouvelle génération ;
 - réduire leurs impacts carbone et améliorer la gestion des déchets ;
 - renforcer la sécurité des marins.
- **Unifier les différentes démarches de certification des produits aquatiques quant à la durabilité de leurs modes de pêche, avec l'objectif à terme de mettre en place un label européen**
- **Inciter à consommer des poissons locaux, frais et de saison :**
 - mobiliser les artisans-poissonniers et la grande distribution pour qu'ils sensibilisent les consommateurs ;
 - réexaminer la réglementation relative à l'étiquetage ;
 - veiller à l'application effective aux produits de la mer des dispositions de la loi Egalim relatives à la restauration collective.